



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
MAIRIE DU MAYET DE MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 15 octobre 2021

Présents : M. Raymond Jean-Pierre, Mme Tartarin Josiane, M. Jalicot Alain, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Rigolet Roland, Mme Marion Véronique, M. Delchet Olivier, M. Affaire Jean-Luc, M. Forestier Philippe, M. Gautherot Denis, Mme Vernisse Justine, Mme Laurent Sophie, M. Thomas Jean-Philippe, Mme Senepin Isabelle

Excusés : Mme Garcia Josette représentée Par Mme Laurent Sophie
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance Mme Vernisse Justine

Par suite d'une convocation en date du 11 octobre 2021, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

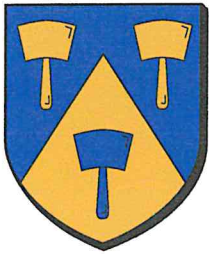
L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

Ordre du jour :

- Avis projet schéma de mutualisation 2022-2026
- Demande de subventions de l'association des Starlines Majorettes
- Projet bulletin municipal
- Vente de plusieurs lots « Les Buissons »
- Demande achat aisance communale à Drigeard
- Autorisation de signature de la Convention Globale Territoriale de la CAF
- Inscription des Amortissement compte 204- budget principal et budget annexe
- Tarif de la cantine
- Achat d'une œuvre pour le réfectoire

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
MAIRIE DU MAYET DE MONTAGNE

📁 SCHEMA DE MUTUALISATION 2022-2026

Monsieur le Maire soumet le projet de schéma de mutualisation 2022-2026 à l'avis du conseil municipal. Ce schéma prolonge le précédent schéma de mutualisation de 2015-2020 en reconduisant des services communs à compter du 1^{er} janvier 2022. Après la visualisation du diaporama, Monsieur le Maire explique que ce schéma consolide les organisations existantes pour plus de lisibilité et de hiérarchie dans les organigrammes. Il développe l'accès des 36 communes aux conseils des services communs, notamment en termes de stratégie financière des gestions des ressources humains.

Ce schéma de mutualisation permettra également de renforcer la solidarité entre les communes et développer de nouveaux partenariats entre communes. Monsieur le Maire propose de confirmer la volonté de la commune d'adhérer aux services communs créés par Vichy Communauté.

VOTE : unanimité

📁 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION MAYETOISE DES « STARLINES »

Monsieur le Maire explique que l'association des majorettes du Mayet de Montagne est qualifiée au championnat d'Europe en Croatie, du 20 au 24 octobre 2021. Ghislaine Morlat sollicite le conseil municipal pour une aide financière complémentaire pour la location d'un véhicule type minibus pour leur déplacement. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 700.00€. Monsieur Le Maire propose, au regard de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire actuelle, de réduire le montant des subventions versées à la coopérative scolaire de l'Ecole communale Yves Duteil, à la somme de 3 300.00€ et d'attribuer une subvention de 700.00€ aux Starlines. Monsieur Le Maire termine en félicitant toutes les sélectionnées. Nous leur souhaitons le meilleur pour le Championnat d'Europe.

VOTE : unanimité

📁 PROJET BULLETIN MUNICIPAL

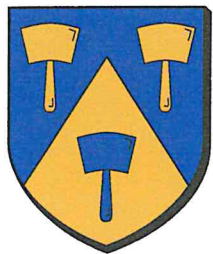
Considérant la tâche de travail pour élaborer une maquette du bulletin municipal, Monsieur le Maire propose la création d'une commission. Monsieur le Maire précise que cette **commission** aura en charge la réalisation du **bulletin municipal**, qui sera distribué courant janvier 2022.

Toutefois, Monsieur Le Maire rappelle que les commissions n'ont qu'un rôle de consultation. Elles n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Monsieur le Maire remercie les membres pour leur engagement et leur participation.

Membre : M AFFAIRE Jean Luc, M FORESTIER Philippe, M JALICOT Alain, Mme LAURENT Sophie, M RIGOLET Roland, Mme SENEPIN Isabelle, Mme TARTARIN Josiane.

VOTE : unanimité



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
MAIRIE DU MAYET DE MONTAGNE

📁 VENTE DE PLUSIEURS LOTS « LES BUISSONS »

CONSIDERANT l'achat en cours des lots suivants :

- lot n° 1 Mme DEN EXTER
- lot n° 2 : Mme ROSIER
- lot n° 3 M. Mme SCHWARTZ
- lot n° 4 : M Mme GOSSELIN
- lot n° 7 : M Mme DUMAS

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes notariés.

VOTE : unanimité

📁 DEMANDE D'ACHAT VOIE COMMUNALE AU LIEUDIT DRIGEARD

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame POBEAU domiciliés Lieudit La Roche à La Chapelle 03300, souhaitent se porter acquéreurs d'une bande de chemin communal qui longe leur parcelle 156/157/158/1992 à Drigeard

Vu la demande écrite, et le plan cadastral :

Ce terrain ne présente pas d'intérêt pour la commune et doit faire l'objet d'une régularisation. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande, et le cas échéant sur les conditions d'une éventuelle cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de vendre le terrain nu de 241.55 m² environ non cadastré, à Monsieur et Madame POBEAU au prix de UN euro (1,00 €) le mètre carré;
- de mettre à la charge des acquéreurs les frais d'acte correspondants;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte de vente correspondant

VOTE : unanimité

📁 CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE avec la CAF

Le Maire explique que cette convention crée une nouvelle aide au bénéfice du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise. Cette structure d'accueil bénéficiera d'une aide supplémentaire de la part de la CAF en supplément de l'aide communale votée en délibération

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention GLOBALE TERRITORIALE, qui engage le conseil municipal dans la démarche concertée de la caisse d'Allocations Familiales

VOTE : unanimité



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
MAIRIE DU MAYET DE MONTAGNE

📁 INSCRIPTION DES AMORTISSEMENTS COMPTE 204- BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La demande de Monsieur le Trésorier,

Monsieur le maire explique que :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipement versées, est obligatoire (article L. 2321-2 28° du CGCT).

En vertu de la règle de sincérité budgétaire toute subvention versée pour financer la réalisation d'un équipement, au bénéfice d'un tiers ou d'un budget annexe de la collectivité doit être budgétée comme une subvention d'équipement versée : dépense au compte 204 sur le budget principal + recette du compte 13 au budget du tiers bénéficiaire ou au budget annexe + obligation d'amortir la subvention.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vue, décident à l'unanimité :

• **L'inscription de crédits pour l'amortissement au compte 204 :**

1. Inscription d'opération d'amortissement à l'article 20141512 du budget annexe du camping
2. Inscription de crédits pour l'amortissement à l'article 2804132 pour un montant de 99 310.50€
3. Inscription de crédits de dépenses à l'article 139148-040 et de crédits de recettes à l'article 777-042 pour amortissement des participations reçues des différentes communes, sommes reçues pour le SDIS

VOTE : unanimité

📁 PROJET ETUDE BASE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire a présenté lors du dernier conseil municipal en date du 30 juillet, le projet de la base de loisirs autour du camping du Mayet de Montagne, projet élaboré par VICHY COMMUNAUTE. Monsieur le Maire propose la création d'une commission : Commission BASE DE LOISIRS

Membre : M GAUTHEROT Denis, M JALICOT Alain, M RIGOLET Roland, Mme SENNEPIN Isabelle, Mme TARTARIN Josiane, M THOMAS Jean Philippe, Mme VERNISSE Justine.

VOTE : unanimité



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
MAIRIE DU MAYET DE MONTAGNE

📁 **PROJET REVITALISATION DU CENTRE BOURG**

Monsieur Le Maire a présenté lors du dernier conseil municipal en date du 30 juillet le projet de reconquête du centre bourg du Mayet de Montagne, projet élaboré par VICHY COMMUNAUTE et le bureau d'études URBICAND spécialisé dans les domaines de l'urbanisme. Les membres du conseil municipal souhaitent travailler sur cette base afin d'étudier les faisabilités du projet. Monsieur le Maire propose la création d'une commission : Commission REVITALISATION CENTRE BOURG

Membre : M AFFAIRE Jean Luc, M GAUTHEROT Denis, M JALICOT Alain, Mme LAURENT Sophie, M RIGOLET Roland, Mme SENEPIN Isabelle, Mme TARTARIN Josiane.

Monsieur le Maire précise la nécessité d'interconnexions entre les commissions

VOTE : unanimité

📁 **TARIF CANTINE : repas hors réservation**

Suite à la mise en place courant Novembre 2021 d'un système informatisé de la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, il apparaît nécessaire d'apporter quelques ajustements au règlement. L'objectif poursuivi est d'améliorer l'information aux familles sur le fonctionnement et sur les règles applicables au sein de ce Service.

- Les modalités de réservation et d'annulation des repas : rappel du respect du délai minimum et des cas dérogatoires ,
- L'émission des factures : afin d'améliorer l'information aux familles, il est précisé que la facturation est réalisée à terme échu, sur la base des retours de pointage. L'envoi des factures est effectué autour du 5 du mois suivant
- Les modalités de paiement : prélèvement automatique par mandat SEPA, au paiement en ligne via Payfip et toujours le règlement par chèque à envoyer au trésor public de cusset
- La création d'un tarif spécifique en cas de réservation hors délai : 5.00€ au lieu 3.90€

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- approuve la création du nouveau tarif spécifique en cas de réservation hors délai (sur-facturation),
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à la mise en œuvre du règlement.

VOTE : unanimité



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
MAIRIE DU MAYET DE MONTAGNE

📁 Tableau/œuvre pour le réfectoire de l'école

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau réalisé par Mr DUMAS Philippe sur le thème de la gourmandise. Cette œuvre serait installée dans notre nouveau réfectoire.

Monsieur le Maire soumet cet achat pour un montant de 400.00€

9 voix POUR : M. RAYMOND Jean-Pierre, Mme TARTARIN Josiane, M. JALICOT Alain, Mme LARIVIERE Marie-Noëlle, M. RIGOLET Roland, Mme GARCIA Josette, M GAUTHEROT Denis, Mme VERNISSE Justine, Mme LAURENT Sophie

3 voix CONTRE : M DELCHET Olivier, M THOMAS Jean-Philippe, Mme SENNEPIN Isabelle

3 voix ABSTENTION : Mme MARION Véronique, M FORESTIER Philippe et M. AFFAIRE Jean-Luc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Vu pour être affiché le 21 octobre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne,
le 21 octobre 2021

Le Maire,
Jean-Pierre RAYMOND

